

## RESEAUX SOCIAUX

Pour une communication et une gestion de l'e-réputation « efficace »

### OBJECTIFS

- Comprendre l'intérêt d'utiliser Google Analytics
- Mettre en place et paramétrer son compte
- Savoir identifier les indicateurs clés
- Savoir réaliser un tableau de bord
- Comprendre les différents leviers de trafic
- Savoir exploiter Analytics pour piloter vos décisions stratégiques et/ou vos prestataires

### PUBLIC

Toute personne maîtrisant les bases de la navigation sur internet et souhaitant communiquer avec ses clients et ses prospects via les réseaux sociaux.

### PRE-REQUIS

- Avoir un projet web social,
- Avoir une adresse Gmail active
- Être équipé d'une connexion internet, ordinateur, micro et Webcam

### VALIDATION

Attestation de fin de formation

En option, possibilité de viser la Certification ENI (travail personnel complémentaire à fournir).

### PROGRAMME

#### 1- Introduction

- Les grands principes des réseaux sociaux
- Identification des bénéfices et des risques

#### 2- Illustration - Analyse de pages / Comptes existants

- Audience, objectifs
- Fréquence de publication
- Types de publication

#### 3- Utilisation des différents supports

- Que publier ? Comment communiquer ?
- Quelle fréquence de publication ?
- Comment et pourquoi développer l'audience ?

#### 4- Stratégie et organisation

- Votre plan médias sociaux
- Votre stratégie de contenus
- Votre organisation

#### 5- Panorama des réseaux sociaux

- Schéma d'ensemble
- Description
- Avantages
- Facebook, Twitter, Viadeo, LinkedIn, Google+, Youtube, Pinterest, Flick'R, Slideshare

#### 6- Exercices

- Tour de table : Positionnement des pages / comptes des participants
- Tour de table : Elaboration de la " Check-list réseaux sociaux "
- Planning d'une semaine-type de publication

#### Durée :

14 heures

#### Coût :

1400 €

#### Contacts :

Pôle Formation Nord  
02 62 48 35 35  
fncord@reunion.cci.fr

Pôle Formation Sud  
02 62 96 96 54  
fcsud@reunion.cci.fr

Formation éligible au dispositif FNE-Formation qui permet de financer à 100% les formations des salariés placés en activité partielle.

